



Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le douze (12) juin deux mille dix-sept (2017), à 19h00, sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Violette Bouchard, conseillère
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017 ET DES PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LES 17 MAI 2017 ET 2 JUIN 2017**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE MAI 2017**
6. **RÈGLEMENTATION :**
 - 6.1. Adoption du règlement # 2017-11 intitulé « *Règlement #2017-11 abrogeant le règlement d'emprunt #2010-15* ».
7. **RÉSOLUTIONS :**
 - 7.1. **ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS**
 - 7.1.1. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec);
 - 7.1.2. Paiement à Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres pour les travaux effectués au moulin à eau;
 - 7.1.3. Commandite au tournoi de golf de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ);
 - 7.1.4. Achat d'une publicité pour le magazine SORTIR 2017 du journal Le Charlevoisien;
 - 7.1.5. Demandes du Comité de la Classique Isle-aux-Coudres concernant l'organisation de la Fête du Canada;
 - 7.1.6. Résolution municipale pour accélérer l'adoption du projet de loi numéro 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*;
 - 7.1.7. Dépôt officiel du règlement numéro 168-17 de la MRC de Charlevoix intitulé « *Règlement numéro 168-17 remplaçant le règlement numéro 116-09 relatif à la gestion du territoire sous la convention de gestion territoriale de la MRC de Charlevoix* »;
 - 7.1.8. Dépôt officiel du règlement numéro 169-17 de la MRC de Charlevoix intitulé « *Règlement numéro 169-17 remplaçant le règlement 125-10 relatif au fonds de mise en valeur du territoire sous convention de gestion territoriale de la MRC de Charlevoix* »;
 - 7.1.9. Participation à La Journée de la Fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul organisée par Fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul;

- 7.1.10. Contrat à Construction S.G. Dufour Inc. pour le projet l'enlèvement des fenêtres à la bibliothèque municipale et réfection du mur;
- 7.1.11. Appel d'offres pour fourniture et pose de glissières de sécurité dans une partie du chemin Côte à Picoté.

7.2. LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

- 7.2.1. Participation financière de la municipalité pour l'aménagement de la cour de l'école St-Pierre (École de la Rose-des-Vents, Pavillon St-Pierre);
- 7.2.2. Adhésion à l'Association des camps du Québec;
- 7.2.3. Réaménagement des modules du *skatepark* du terrain de jeux municipal à la patinoire municipale;
- 7.2.4. Aménagement d'un terrain de volleyball sur sable au terrain de jeux municipal;
- 7.2.5. Contribution financière pour permettre aux jeunes du camp de jour de fréquenter le Camp Le Manoir.

7.3. TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT

- 7.3.1. Achat d'une flèche mécanique et d'un gyrophare pour le camion du responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- 7.3.2. Mandat à Sani Charlevoix pour le nettoyage des conduites du réseau d'égout;
- 7.3.3. Mandat à Les entreprises d'électricité Dufour Inc. pour changer les fils de l'entrée électrique du poste de pompage PP1;
- 7.3.4. Signature d'une quittance par G.F.F.M. Leclerc Inc. relativement à location par la municipalité d'un site lui appartenant pour l'entreposage de matériel de déblai;
- 7.3.5. Achat d'un *booster pack* pour le véhicule du réseau municipal d'aqueduc et d'égout;
- 7.3.6. Achat d'un ensemble de chandelles pour le service des travaux publics.

7.4. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

- 7.4.1. Embauche de monsieur Jonathan Matthews, à titre de pompier volontaire et d'opérateur autopompe;
- 7.4.2. Achat d'une pompe incendie.

7.5. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE

- 7.5.1. Autorisation de délivrer des permis pour la construction d'un garage et d'une verrière concernant la propriété située au 1572, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres.

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

#2017-06-209 – Ouverture de la séance

À 19h04, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte puisque régulièrement constituée.

#2017-06-210 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à la lecture de l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 12 juin 2017, de l'adopter et de garder le varia ouvert.

#2017-06-211 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et des procès-verbaux des séances extraordinaires des 17 mai 2017 et 2 juin 2017

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 17 mai 2017 et 2 juin 2017;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ci-dessus décrit;

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 17 mai 2017 et 2 juin 2017.

CORRESPONDANCES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2017.

#2017-06-212 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de mai 2017

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer et à payer du mois de mai 2017 au montant de 103 308.61 \$.

COMPTES PAYÉS MAI 2017	
Masse salariale	14 594.05 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	965.84 \$
Dominic Tremblay (remboursement cellulaire + déplacements)	81.02 \$
Paméla Harvey (remboursement déplacements)	114.76 \$
Ginette Claude (remboursement déplacements)	10.80 \$
APSAM (formation Jean-Marie Perron)	400.00 \$
Ville de Baie St-Paul (Entente aréna)	9 273.00 \$
Productions Euphorie	500.00 \$
Centre des Femmes de Charlevoix	50.00 \$
Fondation Point-Co (évènement Catherine Dufour)	120.00 \$
Chambre de Commerce de Charlevoix	224.20 \$
Financière Banque Nationale	5 050.11 \$
Visa Desjardins	16.58 \$
Hydro Québec	877.01 \$
Bell Mobilité	12.89 \$
Sonic (huile à chauffage)	913.26 \$
Pétro-Canada	396.05 \$
Pétroles Irving	370.42 \$
Desjardins RVER (remises mai 2017)	1 599.92 \$
Revenu Québec (remises mai 2017)	7 103.76 \$
Revenu Canada (remises mai 2017)	2 619.80 \$
SOUS-TOTAL :	45 293.47 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	
Bell Canada	164.30 \$
Hydro Québec	2 813.03 \$
SOUS-TOTAL :	2 977.33 \$
COMPTES À PAYER	
Aréo-Feu	10 697.32 \$
Alimentation W. Boudreault	15.75 \$
Aubé Anctil Pichette & Associés	7 594.10 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	160.97 \$
Atelier Zig-Zag	237.99 \$

A. Tremblay & Frères	439.72 \$
Bureauthèque Pro Inc.	265.65 \$
Centre d'archives régional de Charlevoix	20.35 \$
Comité Sport Action (activités glou-glou)	1 000.00 \$
Communication Charlevoix	210.35 \$
Distribution Sports Loisirs	327.57 \$
Dominic Tremblay	95.92 \$
Éditions Juridiques FD	77.70 \$
Énergie et Ressources naturelles	24.00 \$
Entreprises d'Électricité Dufour	107.05 \$
Excavation de l'Ile	109.23 \$
G. Perron Excavation	2 087.95 \$
Garage D.L.	2 009.04 \$
L'Actualité	42.49 \$
Lettrage Larouche	584.08 \$
Librairie Baie St-Paul	664.29 \$
Lou-Tec	655.18 \$
Magasine Les Affaires	57.48 \$
MRC de Charlevoix	1 474.45 \$
Novexco	313.96 \$
Pharmacie Renée Roy	482.90 \$
PMT Roy	3 248.00 \$
Promotion A. T	237.61 \$
Quincaillerie Castonguay	1 213.30 \$
Quincaillerie Dufour	1 165.71 \$
SEAO Constructo	18.90 \$
Sécuor Inc.	171.03 \$
Tremblay Bois Migneault Lemay	10 971.17 \$
Valère d'Anjou Inc.	66.00 \$
SOUS-TOTAL :	46 847.21 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Entreprises d'Électricité Dufour	362.75 \$
Véolia	3 348.09 \$
Xylem	1 237.08 \$
Quincaillerie Castonguay	193.74 \$
9065-5283 Québec inc. (G.F.F.M)	32.19 \$
Sani Charlevoix	2 609.93 \$
Environex	406.82 \$
SOUS-TOTAL :	8 190.60 \$
GRAND TOTAL :	
	103 308.61 \$

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#2017-06-213 - Adoption du règlement # 2017-11 intitulé « Règlement #2017-11 abrogeant le règlement d'emprunt #2010-15»

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement #2017-11 intitulé « *Règlement #2017-11 abrogeant le règlement d'emprunt numéro 2010-15* ».

Règlement #2017-11

RÈGLEMENT #2017-11 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2010-15

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont tous reçu copie du règlement dans les délais prescrits, ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt #2010-15 intitulé « *Règlement pour payer les coûts de refinancement* » concernant l'emprunt décrété par les règlements numéros 2003-12 et 2005-08 d'un solde non amorti de 1 038 000,00 \$ qui était renouvelable le 7 mars 2011 et l'emprunt décrété par le règlement numéro 2005-11 d'un solde non amorti de 67 900,00 \$ qui était renouvelable le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de vente relatifs à l'émission des montants ci-haut mentionnés étaient estimés à la somme de 22 118,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, en vertu du règlement #2010-15, possède un solde à financer auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui n'a pas été utilisé et qui ne sera pas non plus utilisé;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'abroger le règlement #2010-15 afin de mettre à jour le pouvoir d'emprunt de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par le conseiller Patrice Desgagnés, lors de la séance ordinaire ayant eu lieu le 8 mai 2017, tel qu'en fait foi la résolution portant le numéro #2017-05-164;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement #2017-11 intitulé « *Règlement #2017-11 abrogeant le règlement d'emprunt numéro 2010-15* » et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement #2010-15 intitulé « *Règlement pour payer les coûts de refinancement* » est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit après son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à L'Isle-aux-Coudres, province de Québec, ce douze (12) juin deux mille dix-sept (2017).

**Dominic Tremblay,
Maire**

**Pamela Harvey,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

#2017-06-214 - Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec)

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de services aux sinistrés qu'a la municipalité avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) pour la somme de 0,16 \$ per capita, soit 192,16 \$ pour l'année 2017 puisque la population de L'Isle-aux-Coudres a été établie à 1 201 personnes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-215 – Paiement à Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres pour les travaux effectués au moulin à eau

Considérant la résolution portant le numéro #2017-02-57 concernant la réalisation des travaux de restauration du moulin à eau et l'engagement financier de la municipalité;

Considérant la réception des travaux par madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix, le 24 mai dernier;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des travaux du moulin à eau au coût de 3 902,10 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-216 – Commandite au tournoi de golf de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ)

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un trou du parcours au coût de 150,00 \$ plus taxes, le cas échéant. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-217 – Achat d'une publicité pour le magazine SORTIR 2017 du journal Le Charlevoisien

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter une publicité pour le magazine SORTIR du journal Le Charlevoisien dont la date de parution est le 21 juin 2017, et ce, au montant de 115,00 \$ plus taxes, le cas échéant. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-218 – Demandes du Comité de la Classique Isle-aux-Coudres concernant l'organisation de la Fête du Canada

Considérant les demandes du Comité de la Classique Isle-aux-Coudres formulées le 4 juin 2017 concernant l'organisation et la tenue de la Fête du Canada au terrain de jeux municipal;

Considérant que l'activité doit se dérouler durant la journée et la soirée du samedi, 1^{er} juillet;

Considérant que des jeux gonflables seront sur place pour amuser les enfants, sauf en cas de mauvaise température;

Considérant que durant la soirée du samedi 1^{er} juillet ou, en cas de mauvaise température, durant la soirée du dimanche, 2 juillet, il y aura des feux d'artifice et l'assistance de la brigade incendie sera requise;

En conséquence de qui précède, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Comité de la Classique Isle-aux-Coudres d'utiliser le terrain de jeux municipal les 1^{er} et 2 juillet 2017 pour la tenue des festivités entourant la Fête du Canada, d'autoriser quatre (4) pompiers volontaires de la brigade incendie à se rendre sur les lieux lors des feux d'artifice, soit durant la soirée du 1^{er} ou du 2 juillet, pour assurer la sécurité des lieux et effectuer la circulation, de prêter gratuitement les tables et les chaises en bois appartenant à la municipalité, de louer la scène selon l'entente en vigueur et d'aider financièrement le comité par la somme de 250,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-219 – Résolution municipale pour accélérer l'adoption du projet de loi numéro 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après appelée « FQM ») depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

. **DE DEMANDER** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

. **DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

#2017-06-220 – Dépôt officiel du règlement numéro 168-17 de la MRC de Charlevoix intitulé « Règlement numéro 168-17 remplaçant le règlement numéro 116-09 relatif à la gestion du territoire sous la convention de gestion territoriale de la MRC de Charlevoix »

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer officiellement le règlement numéro 168-17 intitulé « Règlement numéro 168-17 remplaçant le règlement numéro 116-09 relatif à la gestion du territoire sous la convention de gestion territoriale de la MRC de Charlevoix ».

#2017-06-221 – Dépôt officiel du règlement numéro 169-17 de la MRC de Charlevoix intitulé « Règlement numéro 169-17 remplaçant le règlement 125-10 relatif au fonds de mise en valeur du territoire sous convention de gestion territoriale de la MRC de Charlevoix »

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer officiellement le règlement numéro 168-17 intitulé « Règlement numéro 169-17 remplaçant le règlement numéro 125-10 relatif au fonds de mise en valeur du territoire sous convention de gestion territoriale de la MRC de Charlevoix ».

#2017-06-222 – Participation à la Journée de la Fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul organisée par Fondation de l'hôpital de Baie-Daint-Paul

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le maire Dominic Tremblay pour participer au cocktail et au souper de la 1^{re} édition de La Journée de la Fondation de La Fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul, le jeudi, 22 juin 2017, à l'Hôtel et Spa Le Germain de Charlevoix, au montant de 100,00 \$ plus taxes, le cas échéant, et tous les frais inhérents. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-223 – Contrat à Construction S.G. Dufour Inc. pour le projet l'enlèvement des fenêtres à la bibliothèque municipale et réfection du mur

Considérant les travaux d'enlèvement de six (6) fenêtres et de réfection de la partie concernée du mur Ouest du rez-de-chaussée de l'édifice municipal;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue concernant le projet ci-dessus décrit à la suite de l'appel d'offres sur invitations transmis par courrier le 7 juin 2017 à trois (3) entrepreneurs locaux, conformément à la résolution portant le numéro 2016-06-188;

Considérant que la seule soumission reçue provient de Construction S.G. Dufour Inc. au montant forfaitaire avec taxes de 7 500,00 \$, incluant les matériaux requis pour effectuer les travaux;

Considérant que cette soumission est conforme;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat d'enlèvement de six (6) fenêtres et de réfection de la partie concernée du mur Ouest du rez-de-chaussée de l'édifice municipal à Construction S.G. Dufour Inc., pour un montant de 7 500,00 \$ taxes et matériaux inclus. Il est également résolu par la présente résolution de demander à la MRC de Charlevoix d'octroyer, si possible, une aide financière de 80% de 7 500,00 \$ plus taxes provenant du Pacte rural MRC de Charlevoix pour la réalisation de ce projet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-224 - Appel d'offres pour fourniture et pose de glissières de sécurité dans une partie du chemin Côte à Picoté

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'appel d'offres de fourniture et de pose de glissières de sécurité dans une partie du chemin Côte à Picoté, de demander à la directrice générale et secrétaire-trésorière de lancer un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) fournisseurs qualifiés sans la fourniture et la pose de glissières de sécurité en leur faisant parvenir le devis d'appel d'offres tel que préparé par madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix.

#2017-06-225 – Participation financière de la municipalité pour l'aménagement de la cour de l'école de L'Isle-aux-Coudres (École de la Rose-des-Vents, Pavillon St-Pierre)

Considérant la demande formulée par monsieur Dany Gauthier, directeur de l'École St-Pierre concernant l'implication financière de la municipalité dans le cadre de l'embellissement de la cour d'école;

Considérant que ce projet s'effectuera en deux phases, soit premièrement enrayer le problème de guêpes dans le sable qui se trouve sur le site actuellement et à enlever les jeux de bois devenus désuets et deuxièmement, aménager un terrain de soccer synthétique et une piste d'athlétisme;

Considérant que tant les élèves du primaire que les élèves du secondaire auront intérêt à se servir de ces installations;

Considérant que le budget total pour la réalisation de ce projet serait de 70 000,00 \$ et dans lequel d'autres partenaires financiers investiront, soit notamment le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignements supérieur, la Commission scolaire de Charlevoix et la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres;

Considérant que l'aide financière demandée à la municipalité est de 18 000,00 \$, soit un peu plus de 25 % du budget total;

Considérant le programme d'aide financière « Pacte rural » de la MRC de Charlevoix, lequel vise l'amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisirs;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de participer conjointement avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Commissions scolaire de Charlevoix et la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres au projet d'embellissement de la cour de l'école St-Pierre de L'Isle-aux-Coudres (École de la Rose-des-Vents, Pavillon

St-Pierre), à la condition que le public en général, avec la collaboration et la gestion de la municipalité, puisse bénéficier des installations effectuées en dehors des heures d'ouverture de l'école. Il est également résolu par la présente résolution de demander à la MRC de Charlevoix d'octroyer une aide financière de 18 000,00 \$ provenant du Pacte rural de la MRC de Charlevoix pour la réalisation de ce projet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-226 – Adhésion à l'Association des camps du Québec

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire la municipalité de L'Isle-aux-Coudres à l'Association des camps de jour municipaux au coût de 125,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-227 – Réaménagement des modules du *skatepark* du terrain de jeux municipal à la patinoire municipale

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de réaménager le *skatepark* se trouvant au terrain de jeux municipal (secteur Saint-Louis) dans la patinoire municipale (secteur Saint-Bernard) afin qu'il soit davantage utilisé par les amateurs de planches à roulettes, bicyclettes, patins à roulettes et trottinettes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-228 – Aménagement d'un terrain de volleyball sur sable au terrain de jeux municipal

Considérant la décision du conseil municipal de déplacer le *skatepark* dans la patinoire municipale (résolution # 2017-06-227);

Considérant la demande d'un groupe d'amateurs de volleyball d'aménager un terrain municipal de volleyball sur plage;

Considérant que les coûts relatifs à l'aménagement d'un tel terrain sont évalués à la somme de 8 000,00 \$;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix d'octroyer une aide financière équivalant à 80 % de 8 000,00 \$, soit 6 400,00 \$, provenant du Pacte rural pour la réalisation de ce projet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-229 – Contribution financière pour permettre aux jeunes du camp de jour de fréquenter le Camp Le Manoir

Considérant que, comme l'année dernière, la municipalité souhaite permettre aux jeunes inscrits à son camp de jour d'effectuer des sorties au Camp Le Manoir situé à Les Éboulements;

Considérant que quatre (4) sorties au Camp Le Manoir sont prévues à la programmation du camp de jour municipal pour l'été 2017;

Considérant qu'il coûte 18,00 \$ par enfant par jour pour avoir accès aux installations du Camp Le Manoir;

Considérant que la navette du Camp Le Manoir pour transporter les enfants du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive audit camp et vice-versa coûtera 40,00 \$ et 50,00 \$ par jour, peu importe le nombre d'enfants;

Considérant qu'une demande de contribution a été transmise à la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres;

Considérant que la somme de 7,00 \$ par enfant par sortie sera chargée aux parents;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la municipalité à déboursier le solde restant du coût total des quatre (4) sorties des jeunes du camp de jour municipal au Camp Le Manoir de Les Éboulements, déductions faites de l'aide financière de la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres, le cas échéant, et de la contribution des parents. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-230 – Achat d'une flèche mécanique et d'un gyrophare pour le camion du responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter une flèche mécanique et un gyrophare pour installer sur le véhicule du réseau municipal d'aqueduc et d'égout au coût de 4 097,70 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-231 – Mandat à Sani Charlevoix pour le nettoyage des conduites du réseau d'égout

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Sani Charlevoix Inc. afin de nettoyer les conduites du réseau municipal d'égout, le tout pour la somme approximative de 10 000,00 \$, soit un taux horaire de 185,00 \$ par employé (2 employés) et un taux horaire de 125,00 \$ par employé pour le transport. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-232 – Mandat à Les entreprises d'électricité Dufour Inc. pour changer les fils de l'entrée électrique du poste de pompage PP1

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Les Entreprises d'électricité Dufour inc. afin de changer les fils de l'entrée électrique 347/600 volts alimentant le poste de pompage PP1, et ce, au montant de 1 590,00 \$ plus taxes tel que le prévoit la soumission datée du 15 mai 2017. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-233 – Signature d'une quittance par G.F.F.M. Leclerc Inc. relativement à la location par la municipalité d'un site lui appartenant pour l'entreposage de matériel de déblai

Considérant la fin de l'entente concernant la location d'un site pour entreposer les déblais provenant des travaux de stabilisation des berges;

Considérant qu'il n'y a plus de matériel sur le site d'entreposage et que la fin de l'entente est arrivée;

G.F.F.M. Leclerc déclare, par la présente, avoir reçu le parfait paiement des sommes qui lui étaient dues par la Municipalité aux termes de l'entente ci-dessus décrite et déclare également que le site loué au bénéfice de la Municipalité a été remis en parfait état, le tout à son entière satisfaction;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la signature d'une quittance par G.F.F.M. Leclerc Inc.

#2017-06-234 – Achat d'un booster pack pour le véhicule du réseau municipal d'aqueduc et d'égout

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un booster pack pour le véhicule du réseau municipal d'aqueduc et d'égout, au coût de 249,99 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-235 – Achat d'un ensemble de chandelles pour le service des travaux publics

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un ensemble de chandelles pour le service des travaux publics, au coût de 249,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-236 – Embauche de monsieur Jonathan Matthews, à titre de pompier volontaire et d'opérateur autopompe

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Jonathan Matthews, à titre de pompier volontaire et d'opérateur autopompe pour le service incendie de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, lequel possède déjà plusieurs certificats de compétence.

#2017-06-237 – Achat d'une pompe incendie

Considérant qu'il est apparu des tests de débit du réseau incendie exigés par le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix que la pompe incendie située à l'intérieur de l'usine d'eau potable doit être changée;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter une nouvelle pompe incendie et de faire procéder à son installation pour assurer le bon fonctionnement des équipements du service incendie, et ce, au coût de 7 220,00 \$ plus toutes les taxes applicables, installation et tests de mise en marche inclus. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-06-238 – Autorisation de délivrer des permis pour la construction d'un garage et d'une verrière concernant la propriété située au 1572, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres

Considérant le propriétaire de la propriété portant le numéro 1572, chemin des Coudriers souhaite procéder à la construction d'un garage et d'une verrière sur ladite propriété;

Considérant que pour la réalisation de ces constructions, un ou des permis de construction devront notamment être délivrés par l'inspecteur en bâtiment;

Considérant que la propriété ci-dessus décrite est située en zone de contraintes relatives aux glissements de terrain;

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), plus particulièrement les articles 145.42 et 145.43, qui prévoient notamment que le conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut, par règlement, dans toute partie de territoire sujette, entre autres, aux glissements de terrain, assujettir la délivrance de tout permis de lotissement et de construction à la production d'une expertise par le demandeur dans le but de renseigner le conseil sur la pertinence de délivrer tout permis et sur les conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu des contraintes;

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité, et plus particulièrement son chapitre 18, prévoit notamment un cadre normatif relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain;

Considérant le règlement #2014-07 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-08 et modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-09 (zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges)* »;

Considérant que dans ce dossier une opinion géotechnique a été rendue, le 25 mai 2017, par monsieur Alain Durand, ing. Jr, M. Sc., chargé de projets, et monsieur Raymond Juneau, ing.. M. Sc. A., géotechnicien senior, de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, (dossier portant le numéro de référence 5050-92-01), et que la municipalité en a reçu une copie;

Considérant l'opinion géotechnique de l'ingénieur dans ce rapport;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à ce projet de construction qui a été donnée le 8 juin 2017;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à émettre tous les permis requis concernant le projet ci-dessus décrit, soit notamment mais sans limitation, un permis de construction pour la construction d'un garage et la construction d'une verrière sur la propriété immobilière située au 1572, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, et ce, malgré le fait que ladite propriété immobilière soit située dans une zone de contraintes de glissements de terrain, en exigeant du demandeur de respecter les recommandations et exigences mentionnées à l'opinion géotechnique qui a été rendue le 25 mai 2017, par monsieur Alain Durand, ing. Jr, M. Sc., chargé de projets, et monsieur Raymond Juneau, ing. M. Sc. A., géotechnicien senior, de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, (dossier portant le numéro de référence 5050-92-01).

#2017-06-239 – Mention de félicitations à Cidrerie et Verger Pedneault et Frères Inc.

Le conseil municipal tient à féliciter Cidrerie et Verger Pedneault et Frères Inc., une entreprise locale et familiale qui fait rayonner l'île dans plusieurs régions du Québec, pour les trois prix remportés à l'occasion de la 8^e édition du concours « Les prix du public Desjardins ». « Le Glacier » a remporté les honneurs dans la catégorie cidre de glace, alors que « La Mistelle de pomme » et « La Prunelle » ont respectivement remporté la deuxième position dans les catégories mistelle et crème de fruit.

#2017-06-240 – Mention de félicitations à madame Catherine Dufour

Le conseil municipal tient à féliciter madame Catherine Dufour, kitesurfeuse, pour ses récentes performances sur le circuit Hydrofoil Pro Tour.

#2017-06-241 – Mention de félicitations à monsieur Patrice Desgagnés

Le conseil municipal tient à féliciter monsieur Patrice Desgagnés pour son intronisation au Panthéon Promutuel Assurance dans la catégorie « Employé », lui qui a été administrateur puis directeur général et courtier. Le Panthéon, créé en 2011, reconnaît l'apport exceptionnel d'administrateurs, dirigeants et employés dont le travail permet un avancement inégalé pour l'entreprise.

#2017-06-242 – Mention de félicitations à l'École Saint-Pierre

Le conseil municipal tient, encore cette année, à féliciter les jeunes de l'École Saint-Pierre qui ont rendu deux représentations époustouflantes de leur pièce de théâtre « L'Épouvantail » ainsi qu'à tous les professeurs, parents et membres de la communauté qui se sont impliqués bénévolement dans ce projet. Une mention de félicitation spéciale à madame Ginette Claude qui a su mettre en scène ce spectacle d'une main de maître.

#2017-06-243 – Mention de félicitations à madame Rosalie Harvey

Le conseil municipal tient à féliciter madame Rosalie Harvey qui s'est vu décerner la médaille du gouverneur général du Canada, laquelle sert à promouvoir l'excellence en milieu scolaire partout au pays. Rosalie a remporté les honneurs en raison de ses bons résultats académiques.

#2017-06-244 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 19h37.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 19h50.

#2017-06-245 – Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la séance ordinaire du 12 juin 2017, à 19h50.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 juin 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Dominic Tremblay, maire